

ARRETE fixant la composition
de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)

**La préfète de l'Ain,
Chevalier de la légion d'Honneur**

Vu les articles L5211-43 et suivants et R 5211-26 et suivants du code général de collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 5 octobre 2020 constatant le nombre et la répartition des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) et 7 octobre 2020 fixant le calendrier et les modalités de l'élection des membres ;

Vu la liste unique des candidats déposée pour chacun des collèges par l'association départementale des maires de l'Ain ;

Considérant qu'en l'absence de nouvelles désignations par le Sénat le mandat de Mme Sylvie GOY-CHAVENT et de M. Patrick CHAIZE précédemment désignés, doit être prolongé ;

Considérant qu'en application de l'article L.5211-43 précité lorsqu'une seule liste de candidats réunissant les conditions requises est déposée pour chacun des collèges par l'association départementale des maires il n'est pas procédé à l'élection des représentants du collège concerné ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er. - La composition de la commission départementale de coopération intercommunale du département de l'Ain est fixée comme suit :

I – REPRESENTANTS DES COMMUNES : 23 sièges répartis ainsi :

► **collège des communes comptant moins de 1 677 habitants : 9 sièges**

- BOLON André, maire délégué de Valromey-sur-Séran
- CHAVENT Marc, maire de Cerdon
- GUYON Valérie, maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux
- HUMBERT Jean-Pierre, maire de Vilette-sur-Ain
- JACQUET Claude, maire de Chaveyriat
- MEURIAU Annie, maire d'Arvière-en-Valromey
- PALLOT Jacques, maire de Cormoranche-sur-Saône
- REY Bernard, maire de Saint-Bernard
- TABOURET Martine, maire de Dompierre-sur-Veyle.

► **collège des cinq communes les plus peuplées : 5 sièges**

- FABRE Daniel, maire d'Ambérieu-en-Bugey
- DEBAT Jean-François, maire de Bourg-en-Bresse
- PELLÉ Christian, 1^{er} adjoint au maire de Gex
- PERRAUD Michel, maire d'Oyonnax
- PETIT Régis, maire de Valsershône

► **collège des autres communes : 9 sièges**

- BATAILLY Christian, maire de Saint-Jean-le-Vieux
- BEAUFORT Eric, maire de Villieu-Loyes-Mollon
- BENIER Muriel, maire de Thoiry
- COUTURIER Carine, maire de Dagneux
- EMIN Philippe, maire de Plateau d'Hauteville
- LAHUERTA Dimitri, maire de Belley
- LANIER Marcel, maire de Saint-Trivier-sur-Moignans
- MOINGEON André, maire de Lagnieu
- PERNET Pierre, maire d'Ambérieux-en-Dombes

II - REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE (EPCIFP) : 14 sièges

- BILLOUDET Guy, président de la communauté de communes Bresse et Saône
- THOMASSET Jean-Pascal, vice-président d'Haut Bugey Agglomération
- DESCHIZEAUX Jean-Claude, président de la communauté de communes Val de Saône Centre
- DUBOIS Isabelle, présidente de la communauté de communes de la Dombes
- DUNAND Patrice, président de la communauté d'agglomération du Pays de Gex
- DUPUIS Thierry, président de la communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon
- FAUVET Guillaume, vice-président de la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse
- GODET Pauline, présidente de la communauté de communes Bugey Sud
- GREFFET Christophe, président de la communauté de communes de la Veyle
- GUILLOT-VIGNOT Philippe, président de la communauté de communes de la Côtière à Montluel
- GUYADER Jean-Louis, président de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- PECHOUX Marc, président de la communauté de communes Dombes Saône Vallée
- PERREARD Patrick, président de la communauté de communes du Pays Bellegardien
- TERRIER Caroline, présidente de la communauté de communes de Miribel et du Plateau

III - REPRESENTANTS DES SYNDICATS DE COMMUNES ET SYNDICATS MIXTES : 2 sièges

- CHRISTIN Yves, président du syndicat mixte ORGANOM
- MARTIN Walter, président du SIEA

IV - REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : 5 sièges

- ABAD Damien
- DEGUERRY Jean
- DE LA VERPILLIERE Charles
- FLOCHON Yves
- LUGA-GIRAUD Muriel

V - REPRESENTANTS DU CONSEIL REGIONAL : 2 sièges

- BLANC Etienne
- NANCHI Alexandre

VI – PARLEMENTAIRES ASSOCIES AUX TRAVAUX DE LA CDCI : 2 députés et 2 sénateurs

- BRETON Xavier, député
- CHAIZE Patrick, sénateur
- GIVERNET Olga, députée
- GOY-CHAVENT Sylvie, sénatrice

Article 2. - L'arrêté préfectoral du 29 juin 2019 portant composition de la commission départementale de coopération intercommunale, est abrogé.

Article 3. - Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et qui fera l'objet d'un affichage à la préfecture et dans les sous-préfectures.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 OCT. 2020

La préfète,



Catherine Sarlandie de La Robertie

